Image not found or type unknown

Non paiement à un huissier

Par **COURS Geoffroy**, le **29/11/2017** à **14:17**

Bonjour,

Mon épouse et moi-même devont une somme de 23000 euros à un huissier suite à un défaut de paiement d'un crédit pour des panneaux solaires. On avait convenu avec lui un échéancier avec des mensualités de 300 euros. Nous avons fait un premier versement de 300 euros, puis pensant que cela se ferait par prélèvement, je ne me suis pas inquiété que pendant 10 mois aucune mensualité n'ait été prélevée (je ne vais que rarement voir mes comptes). Ce n'est qu'il y a 2 jours que mon épouse a reçu un coup de téléphone de l'huissier avec un rendez-vous pour dans quelques jours. Que va t-il se passer pour nous ? Est-il possible de voir les règlements à l'amiable avec lui en sachant que pendant 10 mois nous n'avons reçu aucun courrier de relance de sa part ? Merci pour vos réponses.
Cordialement.

GC

Par **Visiteur**, le **29/11/2017** à **14:27**

Bonjour,
quelle négligence de votre part ! Je ne pense pas que l'huissier accepte la thèse de la bonne foi !? Et faut dire que... ne pas ouvrir ses comptes pendant 10 mois !? Vous aller devoir payer certainement des frais supplémentaires et peut être même... tout d'un coup !?

Par **COURS Geoffroy**, le **29/11/2017** à **14:38**

Merci pour la réponse. Mais le fait que nous n'ayons pas reçu de courrier de rappel pendant 10 mois, est-ce normal ? Ne peut-on pas dans ce cas trouver un arrangement avec lui ?

GC

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés